



## CELLULE ECONOMIQUE DU BTP DE LA REUNION

[www.btp-reunion.net](http://www.btp-reunion.net)

→ Onglet « Déchets »

Contact de la mission déchets : 02 62 40 28 25

Pour télécharger le **Mémento**, veuillez [cliquer ici](#)

### Semaine Européenne de Développement

**Durable :** du 18 septembre au 8 octobre 2020

### Liens pour la gestion des déchets du BTP :

[Bourse aux matériaux](#)

[Diagnostic-demolition.ademe.fr](#)

[BAZED - Conception Construction Zéro Déchet](#)

[Batirpourlaplanete.fr](#)

[Construction21.org](#)

[Recycleurs-du-btp.fr/quali-recycle-btp](#)

### Outils :

**Application smartphones « Déchets BTP » de la FFB**

Trouvez les prestataires chargés de la collecte et du traitement des déchets les plus proches.

## PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DU BTP – ACTUALITES DES FILIERES

*Bulletin de juin 2021 – N°29 – Mission gestion des déchets du BTP / CER BTP*

### Reprise des déchets du bâtiment : 3 organismes se positionnent

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire comporte des mesures pour le secteur du bâtiment. Une des mesures consiste en la mise en place d'une filière REP bâtiment à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Mettre en place la reprise des déchets du bâtiment implique la création d'un ou de plusieurs éco-organismes agréés par l'État.

A ce jour, aucun cadre précis concernant la future filière REP bâtiment n'a été fixé. Le coût global de la REP bâtiment a été évalué à un peu moins de 3 milliards d'euros par an.

Ce sont les metteurs sur marché qui financeront l'éco-organisme auxquels ils devront adhérer. Cependant, le coût de gestion supplémentaire sera répercuté dans les factures, autrement dit, ce seront les maîtres d'ouvrages/clients qui supporteront ce coût.

Bien que le tri sur chantier soit une pratique courante, les entreprises de travaux devront du mieux que possible opérer une forme de pré-tri des déchets afin que ces déchets puissent être récupérés gratuitement.

La mise en place de cette filière passera également par l'amélioration du maillage territorial des points de collectes, ce qui permettra d'augmenter les quantités de déchets du bâtiment captés par les filières légales de traitement.

### 2 éco-organismes multi-matériaux :

Afin de financer la fin de vie des matériaux de construction, un groupe d'industriels propose la création d'un éco-organisme multi-filières nommé VALOBAT. VALDELIA, éco-organisme sur le mobilier de bureau, se positionne également sur cette REP dédiée aux déchets du bâtiment.

▪ VALOBAT a été lancé par Saint-Gobain et souhaite représenter la pluralité des produits et matériaux de construction du bâtiment. 9 secteurs sont représentés :

1. le bois ; 2. les matériaux inertes ; 3. les menuiseries, parois vitrées et produits de construction connexes ; 4. les métaux de construction ; 5. les métaux équipements ; 6. les plastiques rigides, membranes, isolants plastiques ; 7. les plâtres et mortiers ; 8. les produits contenant de la laine minérale et 9. les revêtements de sols.

Pour le moment, aucun acteur de la construction bois n'a intégré VALOBAT car ils sont en attente d'un arbitrage de l'État permettant d'identifier les metteurs sur le marché, soit ceux qui financeront l'éco-organisme.



Avec le soutien  
financier de :



■ VALDELIA, éco-organisme actif depuis près de 10 ans exprime son souhait de se positionner pour les produits et matériaux de construction. Le président de VALDELIA apporte certaines précisions, il exprime notamment le souhait d'offrir leur logique servicielle aux futurs acteurs concernés par la mise en place de cette nouvelle REP. Autrement dit, des points d'apports volontaires (PAV) seront mis en place sur l'ensemble du territoire. Les déchets seront déposés dans des contenants spécifiques, en fonction des volumes dans différents points fixes tels que les distributeurs, les artisans ou les déchèteries professionnelles ou encore sur les chantiers.

### 1 éco-organisme pour la gestion des déchets inertes :

Les représentants de l'industrie de la pierre, du béton prêt à l'emploi ou préfabriqué, du granulats, du ciment et des enrobés<sup>1</sup> se sont positionnés pour la création un éco-organisme dédié à la reprise des déchets inertes.

Ils ont choisi de créer cet éco-organisme « mono-matériau » pour financer le traitement des déchets inertes et améliorer les performances de la filière de recyclage (objectif : taux de valorisation à 90% à horizon 2028). Cet éco-organisme s'appuiera sur le maillage des installations de gestion de déchets existantes, soit 1 500 sites : déchèteries privées, plateforme de tri ou de recyclage, centrales d'enrobage et 4 000 déchèteries publiques. Il s'agit de soutenir financièrement les maitres d'ouvrage exemplaires en matière de tri des déchets inertes sur leurs chantiers, la mise en place d'un système de traçabilité distinguant les déchets inertes issus du secteur du Bâtiment et ceux issus du secteur des Travaux Publics tout en permettant la lutte contre la formation des dépôts sauvages.

Sources :

[https://www.batiactu.com/edito/reprise-dechets-batiment-62204.php?MD5email=fc55900ce4bc613ed8a791c7bf3d3037&utm\\_source=news\\_actu&utm\\_medium=edito&utm\\_content=article](https://www.batiactu.com/edito/reprise-dechets-batiment-62204.php?MD5email=fc55900ce4bc613ed8a791c7bf3d3037&utm_source=news_actu&utm_medium=edito&utm_content=article)

<https://www.lemoniteur.fr/article/rep-batiment-la-filiere-minerale-cree-un-eco-organisme-pour-la-gestion-des-dechets-inertes.2145164>

<https://www.lemoniteur.fr/article/rep-batiment-valdelia-se-positionne-sur-les-produits-et-materiaux-de-construction.2148754>

<sup>1</sup> FIB, Routes de France, SFIC, SNBPE, SNROC, UNICEM, UNPG